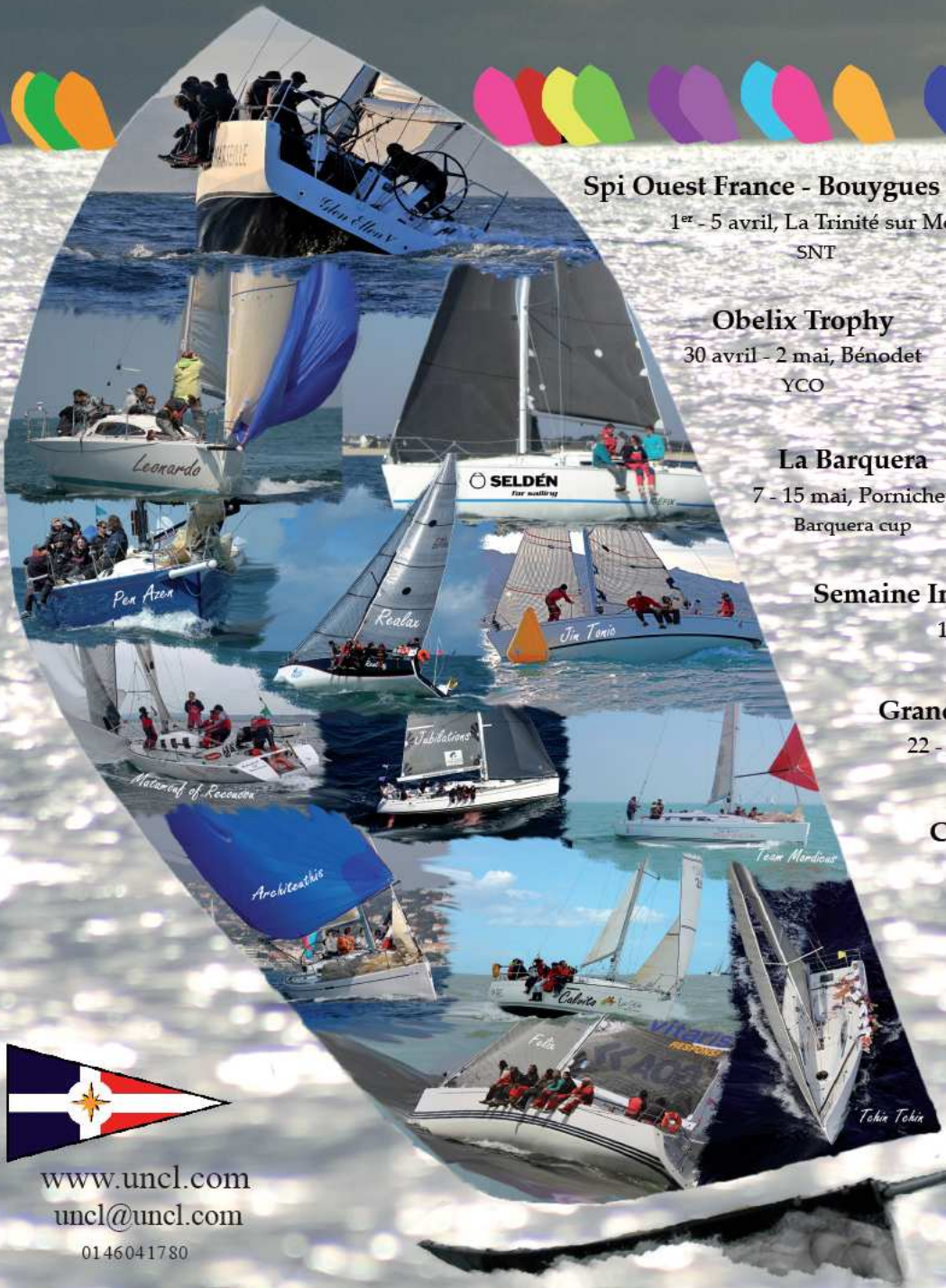




TROPHEE ATLANTIQUE IRC - UNCL

2010



Spi Ouest France - Bouygues Telecom

1^{er} - 5 avril, La Trinité sur Mer
SNT

Le Tour des 3 Iles

17 - 18 avril, La Trinité sur Mer
SNT - UNCL

Obelix Trophy

30 avril - 2 mai, Bénodet
YCO

Tour de Belle Ile

8 - 9 mai, La Trinité sur Mer
EOL

La Barquera

7 - 15 mai, Pornichet
Barquera cup

Semaine Internationale de La Rochelle

13 - 16 mai, La Rochelle
SRR

Grand Prix du Crouesty

22 - 24 mai, Le Crouesty
YCCA

Coupe du Prince des Asturies

26 - 31 juillet, Arcachon
CVA, BOGA, RCMA, RSC, RCMS

La Trinité sur Mer - Lorient

18 - 19 septembre, Bretagne Sud
SNT - CNL - UNCL

Atlantique Le Télégramme Groupama

24 - 26 septembre, Baie de Lorient
CNL



www.uncl.com

uncl@uncl.com

0146041780



Yacht-Club Crouesty Arzon
www.ycca.net



EOL
www.tourdebelleile.com



Yacht-Club de l'Odet
www.yco-voile.com



Société Nautique de La Trinité
www.snt-voile.org



La Barquera
www.labarquera.org



Cercle Nautique de Lorient
www.cnlorient.com



Société des Régates de La Rochelle
www.srr-sailing.com



Cercle de la Voile d'Arcachon
www.voile-arcachon.org



Real Club Marítimo de Santander
www.rcmsantander.com



Real Club Marítimo del Abra
Real Sporting Club de Bilbao
www.rcmarsc.es



IRC – UNCL 2010 RÈGLEMENT DU TROPHÉE ATLANTIQUE

PRÉAMBULE OBJECTIFS DU TROPHÉE ATLANTIQUE

Le TROPHÉE ATLANTIQUE permet de classer entre eux tous les bateaux jaugeés IRC ayant participé aux épreuves citées ci-dessous.

ARTICLE 1 – RÈGLEMENT

Le TROPHÉE ATLANTIQUE est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable de l'UNCL.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le TROPHÉE ATLANTIQUE est organisé par l'Union Nationale pour la Course au Large, avec le concours de :

Association Barquera Cup
Biscaye Ocean Gascogne Association
Centre Nautique de Lorient
Cercle de la Voile d'Arcachon
Eol

Real Club Marítimo del Abra – Real Sporting Club Bilbao
Real Club Marítimo de Santander
Société Nautique de la Trinité sur Mer
Société des Régates Rochelaises
Yacht Club Croesty Arzon
Yacht Club de l'Odet

Sous l'égide de la Fédération Française de Voile

ARTICLE 3 – PROGRAMME ET CALENDRIER

Dix épreuves sont prises en compte :

01-05 Avril	SPI OUEST FRANCE BOUYGUES TELECOM	SNT
17-18 Avril	TOUR DES TROIS ILES TROPHEE PAUL JACOB	SNT, UNCL
30 avril 02 mai	OBELIX TROPHY	YCO
08-09 Mai	TOUR DE BELLE-ILE *	EOL
07-15 Mai	LA BARQUERA	BARQUERA CUP
13-16 Mai	SEMAINE INTERNATIONALE DE LA ROCHELLE	SRR
22-24 Mai	GRAND PRIX DU CROESTY	YCCA
26-31 Juillet	COUPE DU PRINCE DES ASTURIES	CVA, BOGA, RCMA RSC, RCMS
18-19 Septembre	LA TRINITE SUR MER LORIENT	SNT, CNL, UNCL
24-26 Septembre	L'ATLANTIQUE LE TELEGRAMME GROUPAMA	CNL

Toute épreuve annulée à la date prévue ne sera pas retenue.

*Coefficient 0,5 pour le Classement général.

ARTICLE 4 – VOILIERS

Tout voilier jaugeé IRC 2010 ayant participé à une des épreuves citées ci-dessus sera classé dans le TROPHÉE ATLANTIQUE, à condition que son nombre d'équipiers soit inférieur ou égal au chiffre du certificat de jauge au moment de l'épreuve.

ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS

Le club organisateur d'une épreuve doit fournir les classements généraux à l'UNCL avec les éléments suivants :

- Le numéro de Voile (identifiant principal),
- Le nom de Baptême du Bateau (identifiant secondaire),
- Le nom du bateau pour la course,
- Le type de bateau et son TTC,
- Le nom du propriétaire ou skipper,
- Le club dans lequel le propriétaire ou skipper est inscrit.

ARTICLE 6 – PRINCIPES DE CLASSEMENT

6-1 Classement individuel

Pour qu'un bateau puisse cumuler les points de chaque épreuve auquel il participe, il faut que :

a) le propriétaire ou copropriétaires, personne physique ou morale, soit le même pendant la durée de sa participation au TROPHÉE ATLANTIQUE.

b) en l'absence du propriétaire ou des copropriétaires, ou du skipper habituel, il faut que le tiers de l'équipage ait participé ou participera au minimum à trois épreuves du TROPHÉE ATLANTIQUE sur ledit bateau.

Le classement du TROPHÉE ATLANTIQUE se fait en cumulant les points obtenus lors des épreuves en ne retenant que les cinq meilleurs résultats dans chaque classe.

6-2 Définition des classes

Pour le classement général, les bateaux seront répartis en cinq classes en fonction de leur coefficient IRC :

Classe 1: TCC supérieur ou égal à 1,060

Classe 2: TCC inférieur à 1,060 et supérieur ou égale à 1,020

Classe 3: TCC inférieur à 1,020 et supérieur ou égale à 0,980

Classe 4 : TCC inférieur à 0,980 et supérieur ou égale à 0,955

Classe 5: TCC inférieur à 0,955

6-3 Établissement des classements

Pour qu'une classe puisse avoir son classement, il faut au moins sept bateaux au départ. Si une classe comprend moins de sept bateaux, le club organisateur regroupera ladite classe avec la classe adjacente la moins nombreuse, constituant ainsi une série. Chaque participation à une compétition donne droit à un nombre de point modulé du coefficient en fonction de son classement général dans sa classe ou dans la série si elle est nécessaire selon la table de type Cox-Sprague disponible sur le site Internet de l'UNCL. Si une classe compte plus de soixante bateaux pour une épreuve, l'UNCL se réserve le droit de la diviser en deux. L'UNCL est en charge du classement du TROPHÉE. Il est de la responsabilité des clubs de faire parvenir à l'UNCL le classement général de leur compétition avec l'ensemble des renseignements prévus dans l'article 5. L'UNCL adressera le classement général provisoire, puis définitif du TROPHÉE, à tous les clubs du TROPHÉE ATLANTIQUE et le mettra sur son site après chacune des épreuves.

ARTICLE 7 – DÉPARTAGE DES ÉGALITÉS

À l'issue du TROPHÉE ATLANTIQUE, en cas d'égalité de points, la meilleure place au classement général sera obtenue en tenant compte du résultat à l'épreuve ayant le plus de participants dans la classe.

ARTICLE 8 – FINALE

Les premiers de chaque classe seront qualifiés pour la Finale des TROPHÉES IRC-UNCL. Cette finale sera organisée courant Novembre par l'UNCL. L'avis de course de cette finale sera envoyé aux clubs organisateurs du TROPHÉE et publié sur le site UNCL en septembre.

ARTICLE 9 - REMISES DES PRIX

Les remises des prix seront assurées par l'UNCL durant le Salon Nautique de Paris.